

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
8	10	10

Date de convocation 15 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 24-2024

**OBJET : Révision du loyer du
logement communal au 01.01.2025**

**Le 22 novembre 2024
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé et représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Céline OUDIN

M. CLEMENÇON Christian a donné pouvoir à BOURGEOIS Coralie

SECRETAIRE - Mme DELEZAIVE Renée

Le bail consenti aux locataires prévoit une augmentation, chaque année, au 1er janvier en fonction des variations de l'IRL.

La loi accorde la possibilité d'augmenter, au-delà de la variation de l'IRL, les loyers des logements rénovés ayant fait l'objet de travaux significatifs.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux importants ont été effectués dans le logement communal, 15 chemin de l'Eglise, et propose l'augmentation du loyer mensuel.

En date du 24 mai 2024, le conseil municipal a validé les travaux de rénovation du chauffage par la mise en place du chauffage pompe à chaleur. L'ensemble des menuiseries ont été modifiées et changées en double vitrage. Le plafond a été isolé.

Le DPE est nettement amélioré avec l'ensemble des travaux réalisés permettant ainsi de passer de la catégorie F à la catégorie C. Le logement n'est donc plus classé comme passoire énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à augmenter le loyer de ce logement suite aux importants travaux effectués,
- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 600 €, à la date du 01 janvier 2025.



Céline OUDIN, Maire